



---

# Compte rendu CHSCT de l'administration centrale

## Réunion du 3 mars 2021

---



Le CHSCT de l'administration centrale (CHSCT-AC) s'est réuni le 3 mars 2021 sous la présidence de Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du service des ressources humaines.

Muriel Mahé, Sophie Gardel et Annick Pinard ont participé à cette réunion pour l'Alliance du Trèfle, représentée dans cette instance par la CFTC-MAE.

Après lecture des déclarations liminaires (voir celle de l'Alliance du Trèfle) les points à l'ordre du jour sont abordés.

Les organisations syndicales regrettent que les réorganisations du secrétariat général et de la DGAL ne soient pas à l'ordre du jour, alors qu'elles entraînent des risques psycho-sociaux pour certains agents.

Nadine Richard-Péjus indique que la réorganisation du secrétariat général était à l'ordre du jour du comité technique spécial du secrétariat général qui s'est réuni la veille. Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère, est intervenue et a rappelé la nécessaire vigilance de tous les jours entre collègues, l'implication des encadrants et la cellule de suivi et d'écoute.

Un point d'information sur les réorganisations de l'administration centrale est prévu au comité technique ministériel du 5 mars.

## I. Approbation du PV de la réunion du 28 avril 2020

Le procès-verbal de la réunion plénière du 28 avril 2020 est adopté.

## II. Point sur la situation sanitaire et le télétravail exceptionnel

Nadine Richard-Péjus indique que l'actualité de ces deux dernières semaines est riche, qu'un conseil de défense se réunit le matin même et que la situation va encore évoluer.

La FAQ n'a pas été réactualisée compte tenu de l'actualité mouvante, mais elle devrait l'être prochainement.

### ➤ Cas confirmés et cas contact

La durée d'isolement passe à 10 jours pour les cas confirmés (quel que soit le variant) avec ou sans symptômes.

Pour les cas contact, un nouveau test est réalisé à J0, et le test à J7 permet de lever l'isolement s'il est négatif.

➤ Campagnes de dépistage

Le MAA veut organiser des campagnes de dépistage (tests antigéniques) pour les agents en présentiel mais aussi en télétravail. Il a demandé à MFP-Services de prendre en charge l'organisation des campagnes, qui devraient commencer dans trois semaines, sur la base du volontariat des agents. Elles viennent en complément de l'offre de la société civile.

Ces campagnes concernent l'administration centrale (Paris et Toulouse) et le MAA a demandé aux opérateurs et aux établissements de l'enseignement supérieur s'ils souhaitaient en bénéficier.

Pour les services déconcentrés, c'est le ministère de l'Intérieur qui va définir la stratégie de dépistage.

➤ Vaccination

A l'instar de ce qui est prévu pour les entreprises, le MAA envisage la vaccination des agents volontaires, âgés de 50 à 65 ans avec comorbidité. Le sujet est moins avancé que dans le secteur privé car il n'y a pas d'orientation précise du ministère de la Fonction publique, qui a simplement prévu la vaccination dans sa FAQ.

Une réunion avec le ministère de la Santé est prévue le vendredi suivant. Le protocole doit garantir une vaccination « étanche » sans que l'État employeur puisse connaître l'état de santé des agents.

➤ Déplacements des personnes travaillant en dehors de l'UE et devant revenir en France

Même si le MAA est peu concerné, une circulaire de la DGAFP est attendue et les dispositions nouvelles seront rappelées dans la FAQ, de même que les nouvelles règles de déplacements entre la Moselle et l'Allemagne.

➤ Restauration collective

Le décret 2021-156 du 13 février 2021 permet désormais que les salariés puissent se restaurer dans leur bureau.

➤ Données chiffrées télétravail et cas covid-19

Armelle Falaschi, cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale, présente les données pour la semaine 8 (voir le document) en indiquant que le nombre de cas Covid du 2<sup>ème</sup> tableau regroupe ceux de l'administration centrale, mais aussi ceux des DRAAF et des DAAF.

Les cas Covid sont ceux signalés par les agents.

Ces données résultent d'une enquête de la DGAFP chaque semaine. Le télétravail normal et le télétravail exceptionnel ne sont pas distingués dans cette enquête.

Le fléchissement de la quotité télétravaillée peut être liée à la prise en compte ou pas des congés. Le document présente également le détail par direction (pour la DGPE, Sébastien Faugère signale une erreur de saisie en précisant que la quotité télétravaillée est plutôt de l'ordre de 75%).

*L'Alliance du Trèfle rappelle que la règle est le télétravail, que le retour en présentiel doit être motivé par la rupture de l'isolement, mais rompre l'isolement pour se retrouver seul au bureau, voire à l'étage n'a pas de sens.*

*Certains agents viennent au bureau pour sortir de chez eux, car ils sont logés dans des conditions inconfortables, et souhaitent voir du monde. Il faudrait examiner les possibilités de faire du télétravail en dehors de son domicile.*

*Par ailleurs, certains encadrants insistent pour que les agents viennent plusieurs jours par semaine pour « améliorer la communication ». Les agents ne comprennent pas alors qu'ils travaillent bien en télétravail. Certains managers se débrouillent mieux que d'autres pour gérer l'absence du bureau.*

Les organisations syndicales dénoncent également :

- les pratiques de certains encadrants qui imposent le retour en présentiel de tous les agents ensemble,
- la surcharge d'activité pour certains agents liée au plan de relance, au Brexit (DGAL, DPMA)... qui conduit dans certains cas à ce que des agents soient contactés le soir ou le week-end,
- l'impossibilité de travailler dans un bureau vide alors que le réseau informatique du MAA le permettrait,
- l'absence de campagne de télétravail conventionnel.

Nadine Richard-Péjus confirme que le télétravail doit être privilégié et que le retour sur site est possible pour rompre l'isolement. Des rotations peuvent être organisées avec des retours sur des jours différents pour permettre à l'agent de voir son manager et quelques collègues, mais le retour de tous les agents ensemble n'est pas conforme aux orientations ministérielles. Par contre, elle n'a pas de réponse sur la possibilité de télétravail en dehors du domicile.

Le droit à la déconnexion des agents sera rappelé aux encadrants.

Il n'y a pas eu de nouvelle campagne de télétravail car des négociations sont prévues dans la Fonction Publique et au MAA. Les agents en télétravail avant le premier confinement ont vu leur télétravail normal reconduit automatiquement sans démarche à accomplir.

➤ Prévention RPS, formation et dispositifs de soutien

Pour la prévention des RPS, en plus de l'attention nécessaire à porter aux collègues et de la part du management, sont disponibles des formations sur le télétravail, la clé du management pour les encadrants ....

Les IGAPS sont sensibilisés aux RPS.

Il existe également un « Kit télétravail » de la DGAFP et un guide.

Un numéro vert gratuit est en place.

Les modalités de soutien psychologique ont également évolué.

Les organisations syndicales évoquent le cas des agents qui vont revenir en présentiel après une longue période en télétravail.

Nadine Richard-Péjus indique qu'une réflexion sur l'accompagnement de ces personnes est à creuser collectivement. Il faut documenter, voir si des travaux existent dans le secteur privé.

Jeannine Benoliel, médecin de prévention pour l'administration centrale, pense qu'il serait souhaitable de faire revenir ces agents, dont certains ne sont pas revenus depuis le premier confinement, progressivement (une fois par semaine, voire une fois tous les 15 jours), car ils peuvent souffrir de la phobie de sortir de chez eux. Il n'y a pas que des agents vulnérables.

Aujourd'hui ce sujet n'a pas encore été évoqué, même dans le privé. Il faut y réfléchir.

➤ Masques

Philippe Gigou, adjoint au sous-directeur de la logistique et du patrimoine, précise que, via les MAG, trois distributions de masques ont été effectuées : deux de masques blancs lavables 20 fois (mais en fait lavables 50 fois) et une de masques bleus, lavables 100 fois, mais avec polaire donc chauds. Il n'y a pas de nouvelle distribution prévue mais il reste en stock des masques blancs.

Un étui de protection pour les masques a également été distribué aux agents.

### ➤ Outils numériques

Stéphane Arché, adjoint au sous-directeur des systèmes d'information, fait un point sur les outils de visioconférence.

Sans consigne interministérielle, la situation a été très chaotique au départ. Aujourd'hui plusieurs outils existent :

- Polycom : peu de licences (300 utilisateurs y compris les services déconcentrés)
- OVPA : solution sécurisée mais « qui n'a pas rencontré son public »
- Zoom : utilisé par tout le monde
- Livestorm pour les webinaires jusqu'à 1000 utilisateurs
- Classilio pour les cours à distance (INFOMA, Enseignement)

OVPA et Zoom ne seront pas pérennisés. La SDSI a fait une étude pour choisir un outil de visioconférence alternatif qui remplacera ces deux solutions.

Les autres outils sont pérennisés.

Stéphane Arché rappelle que Zoom n'est pas utilisable sur VPN ni sur le réseau du MAA. A la demande de la DGPE, la SDSI a configuré des PC en libre-service pour que les agents puissent faire, à la demande et en dehors du circuit MAA, des visioconférences en tant qu'invités sur d'autres outils (Teams...).

Il indique également que les outils sont conçus à l'origine pour être utilisés tout seul devant son ordinateur, avec un casque car le micro de l'ordinateur est insuffisant.

De plus en plus ils sont également utilisés dans une configuration à plusieurs dans une petite salle. Il faut alors des équipements supplémentaires (« obus », caméra grand angle..) qui vont être achetés pour équiper les salles de visioconférence.

*L'Alliance du Trèfle demande comment les agents en situation mixte (présentiel et distanciel) et devant établir des contacts avec des collègues ou des partenaires doivent faire pour se déconnecter quand ils sont au bureau. Le plus souvent ils doivent passer par leur smartphone personnel, aucune clé 3G ou 4G ne leur est fournie.*

Nadine Richard-Péjus indique que la réponse sera fournie ultérieurement.

Les organisations syndicales demandent un équipement pour les télétravailleurs allant au-delà de l'ordinateur portable : grand écran (+ clavier et souris) et téléphone professionnel, permettant notamment le renvoi d'appel et la déconnexion.

Les responsables des MAG font le point pour leur structure. L'attribution de téléphones professionnels est peu pratiquée.

Certaines personnes, qui ont reçu un téléphone professionnel basique, signalent qu'il n'a jamais fonctionné !

## III. Point travaux en administration centrale

Philippe Gigou présente le point d'avancement sur les travaux des différents sites de l'administration centrale à Paris et Auzeville (voir le diaporama et le compte rendu du groupe de travail du 2 février).

Des photos et des vidéos sur l'avancement des travaux du bâtiment E du site Varenne sont disponibles sur l'intranet du ministère :

- <http://intranet.national.agri/Travaux-Batiment-E>
- <http://intranet.national.agri/Videos-des-travaux>

Les travaux de démolition (les plus bruyants) sont en phase d'achèvement.

Thierry Game, chef du bureau de la sécurité et de la maintenance des bâtiments, indique qu'un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 27 janvier sur le site de Varenne (volonté du MAA de reprendre ces exercices, qui n'ont pas pu être organisés au cours de l'année 2020).

Les personnels du chantier ont aussi été concernés par cet exercice qui s'est bien déroulé, bien que dans des conditions particulières.

L'organisation d'exercices sur les autres sites est prévue.

Les organisations syndicales souhaitent avoir des informations sur les déménagements du site de Vaugirard vers celui du Ponant, puis à l'intérieur du site de Vaugirard.

Pour le site du Ponant, elles dénoncent la qualité médiocre des locaux du Rez-de-Chaussée par rapport à ceux des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages. Le télétravail est évoqué pour justifier des bureaux partagés et une surface par agent modeste (jusqu'à 6,25m<sup>2</sup> par agent alors que la moyenne dans le bâtiment est de 9m<sup>2</sup> par agent) alors que les agents du Bureau de l'informatique de proximité (BIP) ont un taux de présentiel élevé du fait de leurs missions.

Isabelle Cenzato, cheffe de la délégation du soutien aux services DGAL/SG du MAA (DSS), précise que le déménagement de la SDSI vers le site du Ponant doit permettre le déménagement d'autres agents du site Vaugirard pour les éloigner des travaux des bâtiments voisins.

Le zoning sur le site du Ponant n'est pas encore terminé. La SDSI souhaite que les agents soient le plus regroupés possible et la contrainte du présentiel a été intégrée. Un nouveau mobilier avec des postes de travail plus ergonomiques a été acquis.

Pour les autres agents du site de Vaugirard, la réflexion n'en est encore qu'au stade macro.

## IV. Programme de prévention de l'administration centrale

Armelle Falaschi fait un point rapide sur les quatre axes issus du programme de prévention de l'administration centrale.

Pour trois d'entre eux, les groupes de travail devraient se réunir à la mi-avril en fonction des disponibilités des animateurs :

- Améliorer les déplacements internes intra-site et inter-sites
- Adaptation des postes de travail dans les bureaux et en télétravail
- Améliorer le dispositif en cas d'attaque ou d'intrusion extérieure

Des membres du CHSCT-AC participeront à ces groupes de travail.

Pour le quatrième axe, relatif à la qualité de vie au travail incluant les risques psycho-sociaux, la réunion du groupe de travail est prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

## V. Questions diverses

### ➤ **Restauration collective : remboursement Elior**

Armelle Falaschi regrette que le sujet ait beaucoup de mal à avancer compte tenu de la mauvaise foi du prestataire.

Le MAA a payé toutes ses factures avec l'appui de la DSS et du CGAAER. Les relances d'Elior restent sans réponse.

Il faut désormais porter la demande à un niveau supérieur.

### ➤ **Erreurs sur les paies**

Nadine Richard-Péjus reconnaît que ce sujet, qui dépasse le cadre du CHSCT-AC, est anxiogène pour les agents.

La bascule sur RenoiRH a généré des erreurs et le MAA essaie de les corriger en repérant les anomalies en amont pour prévenir les agents et en demandant à la DGFIP de faire des versements d'avances. Sur la paie de janvier 2021, des anomalies ont été identifiées pour une centaine d'agents et elles ont donné lieu à une information des agents et une demande d'avance auprès de la DGFIP.

L'adjoint du sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération est chargé de contrôler la paie pour repérer les anomalies le plus en amont possible.

La récupération des indus conduit parfois à des situations difficiles car la DGFIP procède de façon rigoureuse. Un travail est en cours sur ce sujet avec l'agent comptable.

Nadine Richard-Péjus conclut la réunion à 12h30.